

## Procès-verbal du Conseil de Faculté extraordinaire du 23 juillet 2025 (par voie électronique)

**Membres participants** : M. Olivier PLUEN (doyen) – Mme Julie TRAUILLÉ – M. Thibault BARBIEUX – Mme Alexandra SERINET – Mme Leslie BOA – Mme Rita HOUSNI (étudiante) – M. Antoine THOMAS (étudiant) – M. Jean-François BEYNEL (membre extérieur) – Mme Lise CORNILLEAU – Mme Élodie GARRY – Mme Victoire LASBORDES DE VIRVILLE – M. Aymeric VEZINAT (étudiant) – Mme Marion LEVRAUD – Mme Camille DUPUY – M. Raphaël MAYET (membre extérieur) – Mme Nathalie MASSIAS (membre extérieur) – Mme Jade RODRIGUES (étudiant)

M. le Doyen s'excuse au préalable auprès des membres du Conseil de les solliciter ainsi, dans des délais particulièrement contraints et par voie électronique, le 21 juillet 2025, pour la tenue d'un Conseil de Faculté extraordinaire.

Il explique ensuite les raisons d'une telle réunion. L'évolution de la gouvernance de l'Université et de la Faculté, ainsi que les évolutions de l'organisation administrative de l'UVSQ, au cours de l'année universitaire écoulée, ont retardé l'examen et l'adoption de plusieurs conventions qui auraient déjà dû être mises en œuvre ou dont la mise en œuvre est prévue pour la rentrée.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de permettre à la présidence de l'Université de prendre connaissance du relevé de décisions avant la fermeture estivale de celle-ci, le vendredi 25 juillet, de sorte qu'il conviendrait de se prononcer et donc obtenir un retour du Conseil de Faculté au plus tard le mercredi 23 juillet au soir.

Sur la forme et la procédure, M. le Doyen tient toutefois à rappeler que ce type de réunion a déjà connu des précédents et que les conventions (et leurs MC2C, dans deux cas) soumises ont été préalablement validées par les instances administratives compétentes de la Faculté et de l'Université.

### 1 - Vote sur la convention de partenariat entre HEC et l'UVSQ

M. le Doyen indique que la convention de partenariat entre HEC et l'UVSQ a historiquement pour objet de permettre à des élèves d'HEC de préparer une Licence en droit. En contrepartie, des étudiants de Master 2 de la Faculté peuvent suivre un cursus visant à obtenir un certificat de la Grande Ecole HEC. L'objet de la présente convention est d'augmenter significativement le nombre d'étudiants de M2 pouvant obtenir un tel certificat.

Compte tenu des difficultés et contraintes de délai évoquées précédemment, cette convention a déjà été validée, "sous réserve" d'un vote favorable de la Faculté, par la dernière CFVU de l'Université.

M. VEZINAT fait part de son souhait de s'abstenir. Il estime en effet ce partenariat assez déséquilibré, en ce qu'il permettrait de donner le diplôme national de Licence de Droit en un an au lieu de trois aux étudiants d'HEC, en échange de certifications en nombre limité pour les étudiants de Master 2 de l'UVSQ.

Au surplus, il fait part de son interrogation au regard de l'article 7.1 Conduite : « *HEC se réserve le droit d'exclure du Cours tout étudiant en informant au préalable l'UVSQ* », qui lui paraît notamment exclure tout contradictoire.

Mme RODRIGUES se prononce dans le même sens, estimant qu'il serait approprié de rechercher un meilleur équilibre.

M. THOMAS fait également état de sa volonté de s'abstenir.

En réponse aux propos de M. VEZINAT sur le nombre de certifications ouvertes aux étudiants de Master 2 de l'UVSQ, Mme LASBORDES DE VIRVILLE, ancienne chargée de mission Partenariats, précise que celui-ci a été renégocié, passant ainsi de 5 à 50.

M. le Doyen indique à Mme RODRIGUES et MM. VEZINAT et THOMAS, que l'équipe décanale comprend leur inquiétude. Il relève que Mme LASBORDES DE VIRVILLE, qu'il remercie, a apporté des éléments de réponse utiles, y compris en soulignant que la Faculté s'efforçait d'améliorer les choses. Il remercie également les trois élus étudiants de leur compréhension, en s'étant limités à une abstention, ce qui peut être interprété comme un appel à poursuivre les efforts dans le sens d'un meilleur équilibre.

Aucune autre remarque n'a été formulée sur ce point.

*Vote : à l'unanimité (trois abstentions)*

## **2 - Vote sur la convention relative à l'apprentissage entre l'organisme de formation UNION et l'UVSQ**

M. le Doyen indique que la convention relative à l'apprentissage entre l'organisme de formation UNION et l'UVSQ a historiquement pour objet d'assurer le bon fonctionnement du Master Droit des ressources humaines et de la Protection sociale de notre Faculté, qui fait partie des formations en apprentissage. Cette convention se particularise toutefois par le fait qu'elle concerne également des formations de plusieurs autres composantes de l'Université (Faculté des Sciences, ou encore OVSQ).

Compte tenu là encore des difficultés évoquées précédemment, cette convention a pour but de régulariser l'absence de cadrage depuis l'année universitaire 2023-2024, et ce pour trois années universitaires, afin de pouvoir mettre en facturation les annexes financières correspondantes.

Au regard des contraintes de délai, et cette convention concernant comme cela a été dit plusieurs composantes de l'UVSQ, elle a déjà été validée, "sous réserve" d'un vote favorable de notre Faculté, par la dernière CFVU de l'Université.

Aucune remarque n'a été formulée sur ce point.

*Vote : à l'unanimité*

**3 - Vote sur la convention de délocalisation au Cameroun pour le DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) et les MC2C afférents**

**4 - Vote sur la convention de délocalisation au Burkina Faso pour le Master 2 Gouvernance mutualiste et de l'économie sociale et les MC2C afférents**

M. le Doyen indique que les deux conventions figurant en point 3 et en point 4 s'inscrivent dans la politique d'ouverture à l'espace francophone développée à la fois par l'Université et la Faculté.

Ces deux projets sont concrètement portés par le doyen honoraire et vice-président du Conseil d'administration de l'Université, M. Monnier, également directeur des deux formations concernées, et le responsable de la Formation continue et chargé de Mission à la Formation continue et à la Francophonie, M. Jean-Luc Penot. Comme vous le savez, ceux-ci ont plusieurs fois présenté en Conseil de Faculté, par le passé, des projets relatifs au M2 Gouvernance mutualiste et au DAEU en Afrique.

Aucune remarque n'a été formulée sur ce point.

*Vote : à l'unanimité*

Le 24 juillet, à 14h54, M. le Doyen informe le Conseil de Faculté que dix-sept membres, sur les vingt-quatre ayant une voix délibérative, se sont exprimés et remercie vivement les participants.